

# LES FONDS DÉDIÉS

Vous recherchez une offre différente du mandat de gestion ou une enveloppe de gestion totalement personnalisée ?

Le fonds dédié est le placement sur mesure par excellence : nous créons<sup>(1)</sup> avec vous et gérons pour vous un OPCVM qui vous est totalement dédié et qui répond à l'ensemble de vos spécificités, de vos valeurs et à vos exigences.



## CARTE D'IDENTITÉ

**SEUIL D'ACCÈS** : 20 000 000 €.

**DURÉE** : selon la nature des actifs détenus.

**NATURE JURIDIQUE** : une convention de gestion avec S2G et le prospectus formalisant l'objectif de gestion

## TARIFICATION

Frais en fonction de plusieurs paramètres :

- nature des actifs,
- encours confiés...

La commission de gestion se décompose comme suit :

- frais de gestion,
- frais administratifs,
- frais de dépositaire,
- frais de valorisateur,
- frais Commissaire aux Comptes.

## Les +

- Gestion personnalisée adaptée à vos objectifs, à vos attentes et à vos contraintes spécifiques...
- Dénomination personnalisée : possibilité de choisir le nom qui vous convient, soit celui de votre entité, soit une dénomination originale qui s'appuie sur l'esprit de votre fonds.
- Simplification de la comptabilité : enregistrement dans votre comptabilité d'une seule ligne, celle du fonds dédié, sans avoir à gérer chacun des titres composant le fonds et les opérations sur titres.
- Prise en compte de votre fiscalité au travers des diverses options offertes et selon la nature juridique de votre entreprise, association...
- Certification des comptes du fonds dédié par un commissaire aux comptes.
- Reporting complet et régulier.

## Les -

- Risque de perte en capital.
- Pour un fonds dédié, la performance dépend de la classification et du profil de risque et de rendement.

(1) L'étude d'un fonds dédié et de sa tarification peut être réalisée pour un actif minimum de 20 millions d'euros.